

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CS1432

présenté par
Mme Lingemann

ARTICLE 3

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« en l'articulant avec le plan personnalisé de soins. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'articuler le plan personnalisé d'accompagnement avec le plan personnalisé de soins pour un meilleur suivi de la personne.